

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 18 janvier à 19 h 30 via l'application ZOOM et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

04-01-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 7 décembre 2020 et des sessions spéciales tenues le 17 décembre 2020
- 3- Travaux aqueduc chemin du Golf - suivi
- 4- Programme aide financière temporaire pour les entreprises dans le contexte de la COVID-19 - modifications
- 5- Modification au comité de suivi planification stratégique
- 6- Promotion développement résidentiel
- 7- Logiciel de réservation loisirs
- 8- Liste des dépenses incompressibles
- 9- Projet requalification de l'Église – dépôt d'une demande d'aide financière
- 10- Avis de motion – règlement portant sur la citation de l'Église Saint-Antoine-de-Padoue comme bien patrimonial
- 11- Bilan en eau potable 2020
- 12- Renouvellement contrats divers journal municipal
- 13- Budget 2021 Transport adapté Lac-St-Jean-Est
- 14- Correspondance
- 15- Rapports des comités
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-01
- 17- Avis de motion règlement décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt à long terme
- 18- Projet de règlement numéro 2021-501 décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt à long terme
- 19- Avis de motion – règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- 20- Projet de règlement numéro 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- 21- Avis de motion – règlement concernant les nuisances
- 22- Projet de règlement numéro 1001-21 concernant les nuisances
- 23- Avis de motion – règlement sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement
- 24- Projet de règlement numéro 1002-21 sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement
- 25- Avis de motion – règlement concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité
- 26- Projet de règlement numéro 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité
- 27- Avis de motion – règlement concernant les animaux
- 28- Projet de règlement numéro 1004-21 concernant les animaux
- 29- Avis de motion – règlement sur les systèmes d'alarme
- 30- Projet de règlement numéro 1005-21 sur les systèmes d'alarmes
- 31- Affaires nouvelles
- 32- Période de questions
- 33- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2020 ET DES SESSIONS SPÉCIALES TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2020

05-01-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 7 décembre 2020 et des sessions spéciales tenues le 17 décembre 2020, tels que rédigés.

3- TRAVAUX AQUEDUC CHEMIN DU GOLF - SUIVI

M. le maire fait rapport.

Le décompte numéro 2, au montant de 304 915.48 \$ toutes taxes incluses et qui comprend la libération de la moitié de la retenue contractuelle est déposé.

06-01-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 2 de Truchon Excavation au montant de 304 915.48 \$ toutes taxes incluses et qui comprend la libération de la moitié de la retenue contractuelle pour les travaux d'aqueduc dans le chemin du Golf et d'en autoriser le paiement.

4- PROGRAMME AIDE FINANCIÈRE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 - MODIFICATIONS

M. le maire résume le dossier.

Un programme d'aide financière particulier pour les entreprises touchées par la COVID-19 avait été adopté par le conseil en juin 2020.

L'enveloppe alors allouée au programme avait été fixée à 25 000 \$. Un montant de 11 446 \$ avait été accordé à huit (8) entreprises, pour des projets en lien avec le programme. La date de fin pour ce programme avait été fixée au 31 décembre 2020. Comme la crise actuelle perdure et que certains besoins pourraient encore subvenir au niveau de nos entreprises, il est suggéré au conseil municipal de modifier le programme en prolongeant sa durée effective au 30 juin 2021.

07-01-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le programme d'aide financière pour les entreprises dans le contexte de la COVID-19 jusqu'au 30 juin 2021.

5- MODIFICATIONS AU COMITÉ DE SUIVI PLANIFICATION STRATÉGIQUE

En novembre dernier, le conseil a adopté la composition du comité de suivi de la planification stratégique de la municipalité. Suivant la rencontre de démarrage, les consultants et le comité recommandent d'intégrer trois (3) membres additionnels.

08-01-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'intégrer les trois (3) membres additionnels suivants au comité de suivi de la planification stratégique de la municipalité :

- M. Jean Lavoie, représentant des agriculteurs;
- M. Éric Lalancette, représentant de la Fédération des associations de propriétaires riverains;
- M. Michel Tremblay, conseiller municipal (substitut).

6- PROMOTION DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

M. le maire explique le dossier.

En 2021, la municipalité dispose d'un budget de 8 000 \$ pour la promotion du développement domiciliaire. Comme première étape, il est proposé au conseil d'élaborer une stratégie numérique. Ce plan aidera à planifier, organiser et déployer une campagne numérique mixte, sur plusieurs mois.

Une soumission a été déposée par la firme Eckinox pour un montant de 2 500 \$ plus taxes.

Il est recommandé de consacrer à même le budget de promotion alloué pour 2021, une enveloppe additionnelle de 2 000 \$ pour les frais liés aux placements publicitaires numériques et à l'optimisation de ceux-ci.

09-01-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de stratégie numérique à la firme Eckinox, au montant de 2 500 \$ plus taxes et de consacrer une enveloppe additionnelle de 2 000 \$ pour les frais liés aux placements publicitaires numériques.

7- LOGICIEL DE RÉSERVATION LOISIRS

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Une demande déposée par le service des loisirs afin d'acquérir un logiciel de réservation a été approuvée lors du Lac-à-L'Épaule en novembre dernier.

Le système choisi est celui de LS+ Sport-Plus. Le prix d'achat est de 1 000 \$ (droit d'utilisation annuel) plus les frais liés à la formation du personnel. En plus des droits d'utilisation, il faut ajouter les coûts d'adhésion au service de paiement en ligne.

10-01-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'un abonnement au logiciel de la compagnie Logiciels Sport-Plus Inc. au montant de 1 000 \$ plus taxes pour les droits d'utilisations annuels, plus les frais d'implantation et de formation du personnel.

8- LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

La directrice générale présente au conseil une liste des dépenses incompressibles qu'elle soumet pour autorisation.

11-01-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles ci-dessous;

QUE le conseil affecte les crédits apparaissant au budget détaillé pour chacun des postes budgétaires correspondants;

QUE le conseil en autorise tous les paiements en conséquence jusqu'à concurrence des crédits affectés.

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	CRÉDITS
Salaires des employés	906 000 \$
Bénéfices marginaux et retenues à la source	168 750 \$
Primes d'assurances collectives	24 850 \$
Salaires et allocations des membres du conseil	81 000 \$
Fournitures de bureau	12 600 \$

Contribution Sûreté du Québec	262 950 \$
Quote-part Régie incendie	146 325 \$
Quotes-parts diverses MRC et RMR	509 660 \$
Contrat gestion des archives (SHL)	4 000 \$
Contrats d'entretien logiciel informatique	15 650 \$
Contrats d'entretien de la neige (partie 2021)	140 000 \$
Services de laboratoire (analyses d'eau)	7 500 \$
Frais de postes	7 500 \$
Essence et carburants véhicules	23 000 \$
Immatriculation	4 000 \$
Frais bancaires	6 500 \$
Électricité	164 300 \$
Huile à chauffage	9 700 \$
Primes d'assurances générales	66 100 \$
Frais de téléphone, cellulaire, internet	15 175 \$
Intérêts sur les emprunts à long terme contractés	70 690 \$
Remboursement capital des emprunts long terme (excl.Affect.SDREF)	292 000 \$
Remboursement capital du fonds de roulement	28 260 \$
Location camionnette Ford	2 700 \$
Dons et subventions engagés (Village Pêche, Club de golf)	13 000 \$
Services juridiques mensuels	2 000 \$
TOTAL	2 984 210 \$

9- PROJET REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

M. le maire résume le dossier. Faisant suite aux travaux et études réalisées dans le cadre du projet de requalification de l'église en espace multifonctionnel, la municipalité a l'opportunité de déposer une demande d'aide financière au Conseil du patrimoine religieux du Québec. L'appel de projet se termine le 22 janvier prochain.

Un projet a été préparé pour la requalification de l'église et déposé au conseil pour adoption.

ATTENU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a pris connaissance de l'appel de projets lancé le 13 novembre 2020 par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et du guide publié ayant trait au *Programme de requalification des lieux de culte excédentaire patrimoniaux*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a un projet qui cadre avec les objectifs du volet II de ce programme, *Requalification des lieux de culte patrimoniaux*;

ATTENDU QUE l'aide financière maximale pour le volet II du programme peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles au projet;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite officiellement signifier et déposer auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec une demande dans le cadre de cet appel de projet;

ATTENDU QUE le coût total du projet préparé est de 1 964 977.94 \$;

12-01-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande d'aide financière au montant de 897 143 \$ auprès du Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du *Programme de requalification des lieux de culte excédentaire patrimoniaux – Volet II, Requalification des lieux de culte patrimoniaux*, pour la réalisation du projet de requalification de l'église Saint-Antoine-de-Padoue en espace multifonctionnel, et de désigner et d'autoriser M^{me} Dany Dallaire, directrice générale, à signer et transmettre tout engagement et documents relatifs à ladite demande.

ATTENDU QUE le projet de requalification de l'église en espace multifonctionnel répond à des besoins identifiés lors des recherches, consultations, et à la suite d'une analyse menée par la municipalité et le comité conjoint responsable du dossier nommé par le conseil, en étroite partenariat avec l'assemblée de fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue;

ATTENDU QUE le projet permettra de préserver et mettre en valeur pour les générations futures le riche héritage historique, architectural et patrimonial de l'église Saint-Antoine-de-Padoue, laquelle s'inscrit dans le cadre visuel et bâti de Saint-Gédéon, depuis 1897;

ATTENDU QUE le projet vise à élargir l'usage et la vocation du bâtiment afin d'accroître et maximiser son utilisation en le rendant disponible aux organismes et à la population;

ATTENDU QUE le projet dotera la municipalité d'une nouvelle installation publique dont elle ne dispose pas actuellement et qui aura une incidence positive sur le milieu et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU QUE la polyvalence de l'espace multifonctionnel à vocation sociocommunautaire et culturelle permettra d'y organiser et tenir une multitude d'activités telles que des festivals, des spectacles, des pièces de théâtre, des expositions, des cours, de la formation, des congrès, des réunions et des réceptions;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une logique de développement de la municipalité et du plan d'urbanisme qui identifie le cœur villageois comme l'un des pôles structurant au plan touristique;

ATTENDU QUE l'espace multifonctionnel constituera un nouveau levier de développement de l'offre touristique ayant une incidence sur l'activité économique du noyau villageois et des entreprises;

ATTENDU QUE le projet de requalification de l'église Saint-Antoine-de-Padoue reçoit l'appui des députés provincial et fédéral du comté de Lac-Saint-Jean, du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de la CIDAL, de l'Évêché de Chicoutimi, de l'assemblée de fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue et de divers partenaires;

ATTENDU QUE le projet de requalification de l'église Saint-Antoine-de-Padoue pourrait se concrétiser avec le soutien financier du Conseil du Patrimoine religieux du Québec et son programme de requalification des lieux de culte patrimoniaux;

13-01-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal signifie au Conseil du patrimoine religieux du Québec son appui à l'endroit du projet de requalification de l'église Saint-Antoine-de-Padoue en espace multifonctionnel.

10- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CITATION DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE-DE-PADOUE COMME BIEN PATRIMONIAL

AVIS DE MOTION

M. Pierre Boudreault donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté et déposé, lors d'une séance ultérieure de ce conseil le règlement numéro 2021-502 portant sur la citation comme bien patrimonial de l'immeuble de l'église Saint-Antoine-de-Padoue, sis au 201, rue De Quen, Saint-Gédéon, de même que de la fresque murale peinte à l'intérieur du chœur de l'immeuble de l'église par l'artiste Marguerite Giguère-Boileau, à l'exclusion du terrain connu et désigné comme étant le lot 4 718 403 du cadastre du Québec, de même qu'à l'exclusion des autres structures et bâtisses compris sur ledit terrain, et dont le propriétaire est la Fabrique Saint-Antoine-de-Padoue (Fabrique de Saint-Gédéon).

Ledit immeuble de l'église Saint-Antoine-de-Padoue, érigée en 1897, selon les plans de l'architecte David Ouellet, puis parachevée par l'architecte Léonce Desgagné, en 1936, de même que la fresque murale peinte à l'intérieur du chœur de l'immeuble de l'église, peinte par l'artiste Marguerite Giguère-Boileau en 1937, font l'objet d'une citation pour les motifs suivants :

- L'église Saint-Antoine-de-Padoue revêt une valeur patrimoniale et historique significative pour le milieu de Saint-Gédéon. L'immeuble plus que centenaire, témoin du passé, est l'un des plus vieux bâtiments de la municipalité;
- L'église Saint-Antoine-de-Padoue revêt une valeur architecturale intéressante, dû à son âge et la conservation générale de son authenticité. L'immeuble a un impact significatif au niveau de la préservation et de la mise en valeur du cadre visuel et bâti du cœur villageois;
- La fresque murale réalisée en 1937 par l'artiste Marguerite Giguère-Boileau, dont le sujet majeur est l'illustration des paroissiens au travail, protégés par leur patron Saint-Antoine, revêt une grande valeur artistique pour la municipalité. M^{me} Giguère-Boileau, graduée de l'École des Beaux-Arts du Québec en 1930, et inscrite au Répertoire du patrimoine du Québec du ministère de la Culture et des Communications, s'inscrit à son époque dans un courant de renouveau de l'art religieux.

Le règlement de citation prendra effet à compter de la date de notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité, conformément à l'article 134 de la Loi sur le Patrimoine Culturel.

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme, agissant à titre de conseil local du patrimoine conformément aux avis donnés à cette fin.

11- BILAN EN EAU POTABLE 2019

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 est déposé au conseil. Les données seront analysées plus en détail par le comité des travaux publics. Suite à ce rapport, diverses obligations devront être remplies par la municipalité.

12- RENOUVELLEMENT CONTRATS DIVERS JOURNAL MUNICIPAL

Les divers contrats de services nécessaires à la publication du journal l'Info de Grandmont sont à renouveler pour 2021. Le contrat relatif à l'impression est accordé à la firme Graphiscan depuis quelques années. Cette firme nous a déposé une proposition pour 2021 selon les montants suivants :

- Édition de 1 100 copies 752 \$ plus taxes
- Édition de 1 350 copies 929 \$ plus taxes

Pour ce qui est du montage, la municipalité a demandé à Graphiscan une offre pour ce travail d'infographie. L'offre nous a été déposée au prix de 525 \$ par édition.

Il est recommandé d'accorder le contrat de la réalisation de l'infographie, le montage et l'impression du journal municipal de 2021 à la firme Graphiscan, selon les offres soumises.

14-01-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'impression du journal municipal pour 2021 avec Graphiscan, selon l'offre de services datée du

12 janvier 2021, au coût de 752 \$ (1 100 copies) ou de 929 \$ (1 350 copies) et d'accorder le contrat à Graphiscan pour le montage et la conception du journal municipal, au prix de 525 \$ plus taxes pour chaque numéro produit.

13- BUDGET 2021 TRANSPORT ADAPTÉ LAC-ST-JEAN-EST

Le budget de 2021 a été déposé au conseil municipal pour approbation. La contribution de la municipalité est établie à 3 360 \$.

15-01-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La municipalité de Saint-Gédéon s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2021 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités :

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 un montant de 3 360 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2021.
2. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 434 265 \$ devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2021.
3. De plus, la municipalité accepte, d'une part, que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'arrêté en conseil no. 2071-79 (11 juillet 1979), soit versées directement par le Ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommets attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministère des Transports.

14- CORRESPONDANCE

Linda Desmeules et André Tremblay

La municipalité a reçu une lettre de réclamation pour des bris suite aux activités de la ligue de balle. Le dossier a été transféré à nos assureurs.

Langis Simard (Pointe-du-Lac)

M. Langis Simard du chemin de la Pointe-du-Lac fait la demande pour la réinstallation de bornes-fontaines dans leur secteur. Ce dossier sera discuté avec le comité des travaux publics.

Jean Tremblay (association chemin des Chênes)

M. Jean Tremblay de l'association chemin des Chênes fait la demande pour l'installation d'une borne-fontaine dans le chemin des Chênes. Ce dossier sera discuté avec le comité des travaux publics.

Mallette

Lettre de planification dans le cadre de l'audition des états financiers de l'exercice 2020.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

Régie du Parc Industriel

M. Pierre Boudreault résume la rencontre tenue en décembre 2020. Il a été notamment discuté du dossier d'affectation, de la relation avec Vile d'Alma et du projet d'enseigne à l'entrée du parc industriel.

Comité des finances

Le comité des finances recommande le versement de 5 000 \$ au comité conjoint de l'église, soit une partie des crédits de 10 000 \$ inscrits au budget.

16-01-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le versement de 5 000 \$ au comité conjoint de l'église.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-01

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

17-01-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-01 au montant de 859 875.71 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	700 468.00 \$
- Déboursés :	177 407.71 \$
- Retenues :	
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	859 875.71 \$

17- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME

AVIS DE MOTION M^{me} Nathalie Simard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt à long terme.

18- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-501 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME

Il est par la présente, déposé par M^{me} Nathalie Simard, conseillère, le projet de règlement # 2021-501 intitulé « Règlement numéro 2021-501 décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt à long terme de 800 000 \$ ».

19- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

AVIS DE MOTION M^{me} Claire Girard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

20- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1000-21 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Il est par la présente, déposé par M^{me} Claire Girard, conseillère, le projet de règlement # 1000-21 intitulé « Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre ».

21- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS DE MOTION

M^{me} Suzy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant les nuisances.

22- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-21 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est par la présente, déposé par M^{me} Suzy Lessard, conseillère, le projet de règlement # 1001-21 intitulé « Règlement concernant les nuisances ».

23- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

AVIS DE MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement.

24- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-21 SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est par la présente, déposé par M. Michel Tremblay, conseiller, le projet de règlement # 1002-21 intitulé « Règlement sur la sécurité routière, la circulation et le stationnement ».

25- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité.

26- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1003-21 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est par la présente, déposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, le projet de règlement # 1003-21 intitulé « Règlement concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité ».

27- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

AVIS DE MOTION

M. Pierre Boudreault donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement concernant les animaux.

28- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-21 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est par la présente, déposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, le projet de règlement # 1004-21 intitulé « Règlement concernant les animaux ».

29- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D’ALARME

AVIS DE
MOTION

M. Michel Tremblay donne avis de motion à l’effet qu’il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement sur les systèmes d’alarme.

30- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-21 SUR LES SYSTÈMES D’ALARME

Il est par la présente, déposé par M. Michel Tremblay, conseiller, le projet de règlement # 1005-21 intitulé « Règlement sur les systèmes d’alarme ».

31- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point. M. Jean-Sébastien Allard fait part que plusieurs personnes s’informent au sujet de la couverture Internet sur notre territoire via la haute vitesse. M. le maire répond qu’il est en contact avec divers intervenants dont le bureau du député.

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

33- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À 20 h 13, M^{me} Claire Girard propose la levée de l’assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale